

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2007/007059**
n°de gestion : **1976B00823**
n°SIREN : **307 047 696 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 21/03/2007 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

BABYLONE AVENUE ARCHITECTES société anonyme à conseil d'administration

20 boulevard Eugene Deruelle 69003 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal du conseil d'administration (2 exemplaires)
procès-verbal d'assemblée générale ordinaire et extraordinaire (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

BABYLONE AVENUE ARCHITECTES

Société Anonyme
au capital de 168 840 €

20 bd Eugène Deruelle
69 003 Lyon

307 047 696 RCS LYON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

Du 28 février 2007

L'an deux mil sept, le 28 février, à 15 heures, les actionnaires de la Société Anonyme "BABYLONE AVENUE ARCHITECTES", au capital de 168 840 €, dont le siège social est sis à 69 003 Lyon, 20 Bd Eugène Deruelle, se sont réunis au siège social de la société.

Suivant prescription de la loi, le Commissaire aux comptes, la société DFP a été régulièrement convoquée suivant lettre recommandée AR.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les actionnaires présents à l'Assemblée.

L'Assemblée a ensuite procédé à la composition de son bureau.

Monsieur Gérard PAGLIERI préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

M^r Guillaume GRANGE et M^r Christian RENARD, les deux plus forts actionnaires présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Le Président et les scrutateurs désignent M^{me} Hélène BRUNET en qualité de secrétaire.

Le commissaire aux comptes, la société DFP, assiste à l'Assemblée.

Les membres du bureau, après l'avoir certifié sincère et véritable, constatent que 9 actionnaires, représentant 4017 actions sur les 4 020 actions composant le capital social sont présents, représentés ou ont émis leurs votes par correspondance conformément au code de commerce.

Monsieur le Président constate que le quart au moins du capital social est présent ou représenté, qu'en conséquence, l'Assemblée Générale régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Puis, le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition des actionnaires :

1. Un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux actionnaires et au commissaire aux comptes ainsi que le récépissé d'envoi délivré par les PTT,

2. La feuille de présence de l'assemblée,

Le Président précise que les documents et renseignements visés par le décret du 23 mars 1967 ont été tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de Monsieur Bernard CHAMUSSY de son mandat d'administrateur,
- Nomination de nouveaux administrateurs,
- Pouvoirs à conférer.

---oo0oo---

Lecture est donnée du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes, rapports qui demeureront annexés au présent procès-verbal.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Diverses questions sont posées dont l'intérêt ne justifie pas qu'il en soit fait mention au présent procès-verbal.

Puis le Président soumet au vote de l'Assemblée Générale les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

1^{ère} RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport établi par Monsieur Gérard PAGLIERI, es-qualités,

Prend acte de la démission de Monsieur Bernard CHAMUSSY de son mandat d'administrateur à compter de ce jour.

CETTE RESOLUTION EST *adoptée à l'unanimité*

2^{ème} RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport établi par Monsieur Gérard PAGLIERI, es-qualités,

Décide de nommer en qualité de nouvel administrateur :

- Madame Hélène MATHIEU épouse BRUNET, demeurant à 69 780 Toussieu, 17 allée des Bleuets,
Née le 31 janvier 1946 à Lyon 3^{ème}
De nationalité française,

Cette nomination est effectuée pour le temps du mandat social restant à courir de Monsieur Bernard CHAMUSSY, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2008.

CETTE RESOLUTION EST *adoptée à l'unanimité*

3^{ème} RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport établi par Monsieur Gérard PAGLIERI, es-qualités,

Décide de nommer en qualité de nouvel administrateur :

- Monsieur Gérard VIAULT, demeurant à 69006 Lyon, 119 cours Lafayette,
Né le 2 août 1949 à Juvisy sur Orge (91)
De nationalité française,

Cette nomination est effectuée pour le temps du mandat social restant à courir de Monsieur Patrick MITON, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2008.

CETTE RESOLUTION EST *adoptée à l'unanimité*

4^{ème} RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Gérard PAGLIERI, es-qualités, à l'effet d'effectuer ou faire réaliser toutes les formalités consécutives aux décisions qui précèdent.

CETTE RESOLUTION EST *adoptée à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président

Le Secrétaire

Les scrutateurs

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

BABYLONE AVENUE ARCHITECTES

**Société Anonyme
au capital de 168 840 €**

**20 bd Eugène Deruelle
69 003 Lyon**

307 047 696 RCS LYON

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 9 février 2007

L'an deux mil sept, le 9 février à 9 heures, les membres du Conseil d'Administration de la Société Anonyme "BABYLONE AVENUE ARCHITECTES", au capital de 168 840 €, dont le siège social est sis à 69 003 Lyon, 20 Bd Eugène Deruelle, se sont réunis au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission d'un administrateur,
- Convocation d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement -- fixation de l'ordre du jour,
- Questions diverses.

Etaient présents :

- Monsieur Gérard PAGLIERI,
- Monsieur Patrick MITON,
- Monsieur Bernard CHAMUSSY représenté par Monsieur Gérard PAGLIERI.

----oo0oo---

Monsieur Gérard PAGLIERI indique que par courrier recommandé avec accusé de réception du 1^{er} février 2007, présenté le 5 février 2007, Monsieur Patrick MITON a présenté sa démission de son mandat d'administrateur.

Monsieur Patrick MITON, présent, confirme sa démission de ses fonctions d'administrateur notifiée le 1^{er} février 2007.

Monsieur le Président précise également que Monsieur CHAMUSSY lui a fait part de donner également sa démission de son mandat d'administrateur.

Monsieur PAGLIERI, es-qualités, déclare que le nombre des administrateurs étant inférieur au nombre minimum prévu par le code de commerce, soit trois, il est nécessaire de convoquer une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en vue de la nomination de nouveaux administrateurs.

Il propose que l'assemblée générale soit convoquée le :

- 28 février 2007,
- à 15 heures,
- au siège social,

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de Monsieur Bernard CHAMUSSY de son mandat d'administrateur,
- Nomination de nouveaux administrateurs,
- Pouvoirs à conférer.

Après un rapide échange de vue, le conseil d'administration entérine en tant que de besoin, les propositions de son Président.

Le Conseil d'Administration demande à son Président, de convoquer en temps utiles, les actionnaires et le Commissaire aux comptes, et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la tenue des assemblées générales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRÉSIDENT

UN ADMINISTRATEUR


COPIE CERTIFIÉE
CONFORME